

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		ECOPLANET GROUPE		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		18 Boulevard John Fitzgerald Kennedy 66100 PERPIGNAN						
SIRET		8 9 3 6 1 0 7 9 0 0 0 0 1 4						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12				
<i>certifié conforme</i>				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 4				
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions				
		1		2				
				3				
ACTIF IMMOBILISABLE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012		
		{	Autres *	014	840	016	840	
	Immobilisations corporelles *			028	374 867	030	11 605	363 261
	Immobilisations financières * (1)			040	6 422	042		6 422
	Total I (5)			044	382 128	048	12 445	369 683
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	42 935	062		42 935
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	221 637	070		221 637
			Autres* (3)	072	23 438	074		23 438
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	2 608	086		2 608	
	Charges constatées d'avance*		092	916	094		916	
	Total II		096	291 534	098		291 534	
	Total général (I + II)		110	673 662	112	12 445	661 217	
PASSIF				Exercice N NET				
				1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		30 000		
	Ecart de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		500		
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves ()	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131		132		8 441		
	Report à nouveau			134		4 382		
	Résultat de l'exercice			136		-140 349		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		-97 026		
Provisions pour risques et charges				154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		486 044		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		3 874		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	56 045	172		86 112		
	Comptes courants d'associés			173		180 706		
	Autres dettes			175		1 507		
	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176		758 243		
Total général (I + II + III)				180		661 217		
RENVU(S)	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	374 000		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ECOPLANET GROUPE						Néant ☐ *					
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	840	412		414		416	840				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	53 600	424		426	53 600				
	Constructions	430		432	320 400	434		436	320 400				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	423 932	472	415 107	474	838 173	476	867				
Immobilisations financières		480	6 422	482		484		486	6 422				
TOTAL		490	431 194	492	789 107	494	838 173	496	382 128				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	752	502	88	504		506	840				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522	11 081	524		526	11 081				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	236	562	289	564		566	525				
TOTAL		570	988	572	11 458	574		576	12 445				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ECOPLANET GROUPE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	127 723
Total des déficits restant à reporter		870	127 723

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	22 200
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	9 268
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : ECOPLANET GROUPE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	242 260
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	242 260
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	2 000
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 002
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	7 255
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	39 050
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	3 333
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	49 638
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	194 625
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	194 625
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	242 260
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation			

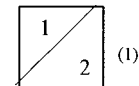
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 893610790

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ECOPLANET GROUPE

ADRESSE (voie) 18 Boulevard John Fitzgerald Kennedy

CODE POSTAL 66100 VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CALIPPE Prénom(s) LAURENT
Nom d'usage CALIPPE % de détention 70,0000 Nb de parts ou actions 350,00
Naissance : Date 21/06/1966 N° Département 80 Commune AMIENS Pays France
Adresse : N° 1426 Voie CHEMIN DU MAS LLARO
Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays France

Titre (2) MME Nom de famille CHARDON Prénom(s) AMANDINE
Nom d'usage CHARDON % de détention 10,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 23/10/1974 N° Département 83 Commune SAINT-RAPHAEL Pays France
Adresse : N° 6 Voie RUE GEORGES RODGER
Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 9 3 6 1 0 7 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ECOPLANET GROUPE

ADRESSE (voie)

18 Boulevard John Fitzgerald Kennedy

CODE POSTAL

66100

VILLE

PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille GUILLOT Prénom(s) STEPHANE

Nom d'usage % de détention 15,0000 Nb de parts ou actions 75,00

Naissance : Date 17/05/1970 N° Département 89 Commune AUXERRE Pays France

Adresse : N° Voie IMPASSE DU MUSCAT

Code postal 66740 Commune SAINT-GENIS-DES-FONTAINES Pays France

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

8 9 3 6 1 0 7 9 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ECOPLANET GROUPE

ADRESSE (voie) 18 Boulevard John Fitzgerald Kennedy

CODE POSTAL 66100

VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 1

Forme juridique SAS Dénomination A.24 ECOPLANET

N° SIREN (si société établie en France) 873320316 % de détention 100,00

Adresse : N° 18 Voie Boulevard KENNEDY

Code Postal 66100 Commune PERPIGNAN Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		1 106
Loyers des véhicules de tourisme		7 520
Dépenses de mécénat (dons ouvrant droit à réduction)		10 000
TOTAL		18 626

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
Réduction d'impôt au titre du mécénat		6 000
TOTAL		6 000

Désignation de l'entreprise ECOPLANET GROUPE
Numéro de siret 89361079000014

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	
CLIENTS PROD NON ENCORE FACT	159 837
ETAT SUBVENTIONS A RECEVOIR	500
Total des produits à recevoir	160 337

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FOURN FACTURES NON PARVENUES	984
DETTES POUR CONGES PAYES	11 178
CHARGES SOC / CONGES PAYES	3 984
Total des charges à payer	16 146

Désignation de l'entreprise ECOPLANET GROUPE
Numéro de siret 89361079000014

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE
Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			916		
Total des charges constatées d'avance			916		

ECOPLANET GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège : 23 avenue Ampère
66330 CABESTANY

893.610.790 R.C.S. PERPIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 16 juin,
À 11 heures,
Au siège social,

Les actionnaires de la Société « ECOPLANET GROUPE », Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 euros, divisé en 500 actions de 60 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société sur convocation faite par le Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Laurent CALIPPE préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Le rapport d'ensemble sur l'activité de la société en cours d'exercice ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2024.

Conformément aux dispositions statutaires, le rapport sur l'activité de la société, les comptes annuels et le texte des résolutions ont été joints à la lettre de convocation dans le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2024 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur les comptes annuels, approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été établis par le Président et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat déficitaire de – 140.349 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, elle donne quitus entier au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense ni charge non déductible fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts, n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice, de la manière suivante :

• **Origine du résultat à affecter :**

- Résultat de l'exercice : - 140.349 Euros

• **Affectation dédiée :**

- Au compte « Report à nouveau » pour : - 140.349 Euros.

Le poste « Report à nouveau » passerait de 4.382 Euro à - 135.967 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de - 97.026 Euros.



Les capitaux propres étant devenus inférieurs à la moitié du capital social, il convient, en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de prendre une décision dans les 4 mois de la présente assemblée aux fins de décider de la poursuite ou non de l'activité de la société.

Ci-après le montant des dividendes distribués au cours des deux exercices précédents.

Il en va de même pour l'éligibilité des revenus distribués à la réfaction de 40 %.

Exercice	Dividendes éligibles à la réfaction de 40 %	Dividendes non-éligibles à la réfaction de 40 %
31/12/21	Néant	Néant
31/12/22	Néant	Néant
31/12/23	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de convention de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toute formalité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui dessus il a été dressé le présent Procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Laurent CALIPPE

